MISE EN ŒUVRE DE TRANSITIONS COLLECTIVES

LES ETAPES



FN AMONT

3 A 6 MOIS

de formation

2 MOIS

avant le début de formation

DEBUT

DE FORMATION

DURANT

LA FORMATION

APRES
LA FORMATION

L'EMPLOYEUR

- ✓ Etabli la liste des métiers fragilisés en informant/consultant son CSE dans le cadre d'un accord GEPP ou décision unilatérale*
- ✓ Dépôt de l'accord GEPP sur la plateforme en ligne ou transmission de la DU aux services de la DEETS
- ✓ Sollicitation des salariés à une information collective animé par CEP et ATPRO Réunion
- ✓ Remplit le volet employeur en ligne sur la plateforme d ATPRO Réunion

LE SALARIE

- ✓ Assiste à la réunion d'information collective
- ✓ Prend rendez vous avec le CEP pour définir son projet
- ✓ Prend contact avec l'organisme de formation avec l'aide du CEP
- ✓ Sollicite auprès de son employeur une autorisation d'absence pour sa formation reconversion

LE SALARIE

- ✓ Finalise et dépose son dossier en ligne sur la plateforme d'ATPRO Réunion (2mois max avant la date de la commission paritaire
- Reçoit la réponse de la commission paritaire

LE SALARIE

✓ Suit son parcours de formationreconversion pour une durée de 12 à 24 mois (2400h max), ATPRO
Réunion finance ses frais pédagogiques

L'EMPLOYEUR

- ✓ Maintien le salaire de son salarié en formationreconversion
- ✓ Perçoit chaque mois, par ATPRO Réunion, le remboursement de la rémunération de son salarié en formation**

LE SALARIE

- Demande la rupture de son contrat de travail selon les modalités existantes (démission ou rupture conventionnelle) ou réintègre son entreprise Il est accompagné dans
- Il est accompagné dan ses démarches de recherches d'emploi (pôle emploi, ATPRO Réunion, plateforme territoriale)

CSE – Comité Social d'Entreprise

GEPP – Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels **DEETS** – Direction de l'Economie, de l'Emploi et des Solidarités **CEP** – Conseiller en Evolution Professionnelle

ATPRO Réunion – Association Transitions Pro Réunion

DARP – Délégué à l'Accompagnement des Reconversions Professionnelles

^{*} Selon la taille de l'entreprise

^{**} Selon barème en vigueur